



§) **Équipement**

Feux de route CR ou SCR (E)

Feux de croisement CR ou SCR (E)

Feux de position A (E) dans phares

Feux rouges R-SI (E)

Feux stop R-SI (E)

Cilignoteurs av 1 (E) ar 2a (E)

Catadioptres av ar I (E)

Feux de gabarit av ar

Feux complément

Eclairage plaque 2 séparés

Eau-glace 2 balais avec lave-glace

Avertisseurs MOTORCRAFT TPAR 556 + TPAR 557  
ou d'autres modèles approuvés selon fiches d'homologation

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Voiture de livraison

Marque et type F O R D (D) 115 Transit

Homologation N° CH 3306 78

Carrosserie

Places total 7 avant 3

Poids à vide sel. bulletin pesage Carburant B

Charge utile sel. carrosserie CV-impôt B,65

Poids total 2450 Cylindrée 1699

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \*) Mesure des ca : emplacement de la vignette = à côté de la plaquette du constructeur
- \*\*\*) Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes testées selon OCE, art. 23, al. 3bis; les ceintures du type Ar4 sont requises.
- +) Carrosserie : sur demande avec pont original
 

dimensions	extérieures	intérieures	répartition du poids			total
longueur	4430 mm	1650 mm	poids à vide	750 kg	555 kg	1305 kg
largeur	2045	1960	charge utile	220	925	1145
hauteur	1995	400	poids total	970	1480	2450
porte à faux AR	1050	1000	poids garantis	1060	1530	2450
- ++) Variante de pneus : 185 R 14 C 6 PR charge AV 1230 (2,5) AR 1520 (3,75) V-max 120 km/h.
- §) Équipement : pour les modèles avec pont; des bavettes sont exigées à l'arrière; les dimensions, le poids et l'équipement doivent être contrôlés à l'immatriculation.
- §§) Démarrage : démultiplication exigée dans pont arrière 5,14; indiquée par code "2" sur la plaquette du constructeur dans la rubrique "Axe". Doit être contrôlé.

Lieu et date de l'homologation  
Rothrist, du 23.8 au 3.9.1976

Homologation fédérale des types de véhicules